



Notre Planète

Spécial
Conférence

Le magazine du Programme des Nations Unies pour l'environnement



LES 30 ANS DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

George Souflias

Un bilan très positif

Efthimios E. Mitropoulos

Navigation et pollution

Stavros Dimas

*Le développement des
partenariats*

Stjepan Keckes

Une action concertée

Serge Antoine

Comment tout a commencé

Michael Scoullas

Atouts et faiblesses

Mostafa Tolba

Sauver les mers



2 Editorial

3 George Souflias

Un bilan très positif

4 Efthimios E. Mitropoulos

Navigation et pollution

6 Stavros Dimas

Le développement des partenariats

7 Stjepan Keckes

Une action concertée

8 Joan Albaiges et Eva Garnacho

Surveiller la Méditerranée

9 Michael Scoullas

Atouts et faiblesses

10 Serge Antoine

Comment tout a commencé

11 Evangelos Raftopoulos

Une ère nouvelle

12 Mostafa Tolba

Sauver les mers

Le PNUE/PAM remercie le Programme pour les mers régionales de son concours à la rédaction du présent numéro spécial.

Notre **Planète**, la revue du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
PO Box 30552, Nairobi, Kenya
Tél : (254 20) 621 234
Fax : (254 20) 623 927
Mél : cpinfo@unep.org
www.unep.org

ISSN 1013-7394

Directeur de Publication : Eric Falt
Rédacteur : Geoffrey Lean
Coordinateurs : Naomi Poulton, Elisabeth Waechter
Collaborateur spécial : Nick Nuttall
Responsable marketing : Manyahleshal Kebede
Graphisme : Sharon Chemai
Production : UNEP/DCPI
Impression : Progress Print, Malte
Photo page de couverture : Richard Devels

Les articles figurant dans cette revue ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques du PNUE ou des rédacteurs; ils ne constituent pas non plus un compte rendu officiel. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui figurent n'impliquent de la part du PNUE aucun prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



La présente revue est imprimée avec des encres d'origine végétale et sur du papier 100 % recyclé, blanchi sans causer de dommage à l'environnement.



KLAUS TOEPFER
Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Directeur exécutif du PNUE

Il y a 30 ans naissait le Plan d'action pour la Méditerranée, qui allait contribuer au développement du Programme pour les mers régionales du PNUE, lequel couvre maintenant 18 régions et plus de 140 Etats et territoires côtiers.

L'un des piliers de ce programme est le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui vise à mettre un terme à la pollution des mers et des océans du globe par les activités menées sur terre. En effet, alors que les mers et les océans couvrent un peu plus de 70% du globe, ce sont les 30% de la surface de la terre sur lesquels vivent les hommes qui représentent la principale menace à leur équilibre.

Environ 80% du total de la pollution marine par les hydrocarbures proviennent des activités terrestres. On estime qu'il y a maintenant 150 zones mortes dans les océans et les mers du globe et qu'elles résultent principalement du déversement de déchets agricoles et autres et d'émissions provenant de véhicules et d'usines situés sur la terre ferme.

Telle est la situation à laquelle est confrontée la Méditerranée, de même que d'autres mers régionales. Je suis donc heureux de pouvoir dire en toute sincérité, en cette année qui marque le 30e anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée, que notre Programme pour les mers régionales et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres sont de retour, plus forts et ciblés qu'ils ne l'ont été depuis longtemps.

Le renforcement du Programme pour les mers régionales aidera grandement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont les chefs d'Etat ont entrepris en septembre à New York de faire le bilan quinquennal : l'eau et l'hygiène, par exemple, sont directement liées au milieu marin. Ce renforcement est aussi crucial pour atteindre les objectifs du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, dans la mesure où ce dernier touche des questions telles que la santé, la pêche et les zones marines protégées.

La Méditerranée est l'une des régions du monde les plus peuplées et les plus diverses sur le plan culturel. La richesse et la clémence de son climat l'ont rendue attrayante pour les établissements humains, tandis que presque un tiers du tourisme international s'y concentre.

C'est aussi une mer particulière confrontée à des défis uniques. Sa profondeur moyenne est d'à peine 1 500 m. Il faut plus d'un siècle à ses eaux pour se renouveler par le détroit de Gibraltar et ses taux d'évaporation relativement élevés la rendent plus salée que l'Atlantique. Elle réunit les littoraux de pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ce qui la rend complexe des points de vue politique, économique et géographique, et singulière et diverse du point de vue de l'environnement.

Les initiatives du Plan d'action pour la Méditerranée ont balisé le chemin et défini les priorités pour beaucoup d'autres mers régionales. Le Plan d'action pour la Méditerranée a joué un rôle clé dans l'établissement de plus de 120 zones protégées et dans la mise en place de quatre plans d'action pour la protection des espèces en voie de disparition comme les phoques moines, les dauphins, les marsouins et les tortues.

Des liens étroits ont été développés avec d'autres organes régionaux, y compris la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU (CESAP), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

En faisant l'éloge du Plan d'action pour la Méditerranée – et de la Convention de Barcelone qui donne force légale à son action – nous reconnaissons aussi que beaucoup de ses activités n'auraient pas été possibles sans le concours financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui dispose de plusieurs milliards de dollars. J'espère sincèrement que les gouvernements soutiendront une reconstitution entière et sûre du FEM, dans l'intérêt de la Méditerranée, des mers régionales en général, et de l'environnement mondial dans son ensemble.

Parmi les projets existants et les plans soutenus par le FEM dans la région, on trouve le projet relatif au lac d'Ohrid, le plan pour les marais du lac Manzala, le projet de gestion du parc national et des marais d'El Kala et l'initiative de protection des ressources marines et côtières du golfe de Gabès. D'autres projets d'envergure plus large couvrent des questions telles que la pollution par les hydrocarbures, les eaux partagées et leur gestion, l'identification et l'élimination des « points chauds » régionaux de pollution et la conservation de sites importants sur le plan biologique à travers la Méditerranée.

Le FEM aide également le Plan d'action pour la Méditerranée à unir ses efforts non seulement à ceux des ministères de l'environnement mais aussi à ceux des autres ministères et acteurs concernés dans la région. Il a aussi contribué à promouvoir l'appropriation du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone au niveau national, qui est vitale pour le salut à long terme des mers régionales dans le monde entier ■

La Grèce fait partie du premier groupe de pays à avoir signé et adopté la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée en 1975. Reconnaisant dès le début l'importance de cette dernière institution, mon pays, ainsi que d'autres, s'est porté candidat en 1979 pour accueillir l'Unité de coordination du Plan. En 1982, la décision finale fut prise, on signa l'Accord d'accueil et l'Unité de coordination déménagea de ses locaux temporaires à Genève pour d'autres, permanents, à Athènes.

Aujourd'hui, après 30 ans d'existence, la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée sont plus actifs que jamais. Les Parties contractantes à la Convention, 22 au total, se composent de tous les pays méditerranéens et de l'UE. La liste des activités, des initiatives et des programmes entrepris lors de ces trente ans est assez impressionnante. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Le programme MEDPOL, lancé en 1976, a été le premier effort régional visant à évaluer l'ampleur de la pollution en Méditerranée de façon coordonnée. Pendant des années il a constitué le « cœur » des activités menées dans le cadre de la Convention. Aujourd'hui, bien entendu, MEDPOL a évolué et en sera bientôt à sa quatrième phase.

- Une série d'instruments juridiquement contraignants (les Protocoles) ont été élaborés et adoptés, et six Centres d'activité régionaux ont été établis dans différents pays méditerranéens.

- En 1995, les Parties contractantes ont adopté la Convention de Barcelone modifiée dont le champ d'application géographique a été élargi au littoral et aux bassins hydrographiques, et qui est davantage tournée vers l'action que la précédente.

- Une série de Protocoles, nouveaux ou modifiés, ont également été ajoutés depuis 1995. La Convention modifiée et ses six Protocoles constituent le cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée.

- En 1996, les Parties contractantes ont créé la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), un laboratoire d'idées pour le PAM. Ses membres sont des représentants des Parties contractantes, de la société civile, d'ONG environnementales, d'autorités locales et d'acteurs socio-économiques. La CMDD est le seul organe régional des Nations Unies (mise à part la Commission du développement durable à New York) à traiter de questions liées au développement durable.

- Tout récemment, en juin 2005, la CMDD a mis au point la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, un document cadre non contraignant qui servira de base à ses futures activités. Elle a aussi adopté la « Charte d'Athènes » comme préambule à ce document.

Tout cela, ainsi que des centaines de rencontres, d'ateliers, d'activités et de programmes – comme les Plans de gestion des zones côtières et les récents programmes SAPMED et SAPBIO (Plans d'action stratégiques pour la Méditerranée et pour la

Un bilan très positif

George Souflias

évalue les progrès réalisés par les pays méditerranéens pour protéger leur mer

conservation de la diversité biologique marine et côtière) – constitue le vaste nombre d'activités entreprises au cours de toutes ces années dans le cadre du PAM.

On a fait beaucoup de progrès en Méditerranée pendant ces trente dernières années grâce au PAM et à la Convention de Barcelone, mais ceux-ci sont bien davantage que la simple somme de leurs instruments et activités.

Ce sont les liens étroits établis autour de la Méditerranée pendant des siècles, voire des milliers d'années, par des routes et civilisations communes, qui créent entre des pays et des peuples de religions et de niveaux économiques et sociaux différents un sentiment d'appartenance à une « famille méditerranéenne ». C'est l'esprit de camaraderie forgé par la conscience que nous, méditerranéens, sommes liés par une destinée commune. C'est le fait que, au sein du PAM, tous les pays – qu'ils soient développés ou en voie de développement, petits ou grands – soient assis autour de la table au même titre et travaillent ensemble à améliorer l'environnement en Méditerranée pour les générations présentes et celles à venir. Telle est la « beauté » du PAM et nous devrions tous travailler dur pour la préserver et la renforcer à l'avenir.

La protection de l'environnement est désormais intégrée dans le contexte plus large du développement durable dont elle constitue l'un des trois piliers, avec la croissance économique et sociale. Dans un contexte mondial, on ne peut atteindre la prospérité – pour les générations d'aujourd'hui comme pour celles de demain – sans un effort simultané et coordonné portant sur ces trois piliers. Les vieilles idées selon lesquelles la protection de l'environnement serait indépendante de la notion générale de développement, ou, même pire, serait un obstacle au développement et à la prospérité, sont complètement dépassées. Au contraire, nous savons aujourd'hui que la protection de l'environnement constitue un élément et un vecteur essentiels du développement et de la prospérité. C'est encore plus évident dans une région telle que la Méditerranée où l'une de nos ressources économiques fondamentales, le tourisme, dépend fortement de la qualité du milieu marin et du littoral.

Le PAM a-t-il bien fonctionné? Le bilan

de ces trente ans est-il positif? A notre avis, il l'est très largement. Le PAM a créé tout un ensemble d'instruments, de programmes et de recommandations qui ont été adoptés par les Parties contractantes et ont grandement contribué à la protection de l'environnement en Méditerranée. On a parfois critiqué la lenteur et les carences de sa mise en œuvre. Si ces critiques sont justifiées, cela concerne les Parties contractantes plutôt que le Plan lui-même qui, après tout, n'est qu'un

mécanisme de coordination pour les pays méditerranéens. Il est de notre devoir, en tant que Parties contractantes, de garantir au maximum l'application des décisions que nous adoptons nous-mêmes dans le cadre du Plan.

Tout au long de ces années, la Grèce a joué un rôle capital. Le fait qu'elle ait le privilège et l'honneur d'être le pays d'accueil de l'Unité de coordination accroît ses responsabilités au sein du PAM et lui confère un rôle particulier. Elle a activement participé à toutes les activités du PAM et elle a aussi pris une série d'initiatives. Je n'en mentionne que deux :

- La Grèce a organisé en juillet 2002 à Athènes une rencontre extraordinaire des Ministres de l'environnement de l'Initiative euro-méditerranéenne. A cette occasion, on a institué une relation particulière entre le PAM et Euromed, ce que reflètent les décisions adoptées par la rencontre (Déclaration d'Athènes).

- La Grèce a pris la responsabilité de la composante méditerranéenne de l'Initiative européenne pour l'eau – une initiative politique très importante de l'UE en matière de gestion de l'eau – et elle en coordonnera toutes les activités dans tous les Je souhaite féliciter le PAM et la Convention de Barcelone à l'occasion de leur 30e anniversaire et réaffirmer notre engagement à coopérer avec toutes les Parties contractantes pour la protection de la mer que nous partageons, la Méditerranée.

Pour finir, je m'adresse au Coordinateur et à tout le personnel de l'Unité de coordination du PAM. Ils peuvent, je souhaite les en assurer, compter sur notre soutien continu, actif et amical ■

George Souflias est Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics en Grèce





Pim Schalkarijk/Still Pictures

Navigation et

pollution

Efthimios E. Mitropoulos retrace plusieurs décennies de soutien au Plan d'action pour la Méditerranée en matière de sécurité en mer et de prévention de la pollution

La Méditerranée est une artère vitale pour la marine marchande, qui transporte 90 % des biens dans le monde. A tout moment, 2 000 navires marchands traversent ses eaux. Quelque 30 % du volume du commerce international par voie maritime se dirige vers ses ports ou en provient et 28 % du trafic pétrolier mondial par voie maritime transite par elle, avec quelque 200 000 traversées par an.

La grande majorité de ces déplacements s'accomplit de manière sûre et efficace et sans dommage pour le milieu marin. La navigation a toujours été une forme de transport sans danger, sûre et respectueuse de l'environnement et elle est devenue remarquablement plus performante au cours des trente dernières années.

Cela peut être dans une large mesure attribué au travail réalisé par les Etats portuaires, côtiers et de pavillon, pour mettre en œuvre les mesures adoptées par l'Organisation maritime internationale (OMI). Ces dernières comprennent des conventions, des protocoles, des codes, des lignes directrices et des pratiques recommandées dans des domaines tels que la conception, la construction et l'équipement des navires; la compétence des marins; la gestion de la sécurité; la protection du milieu marin et l'indemnisation des victimes d'incidents de pollution; et l'adoption d'un régime complet de sûreté en mer pour les navires, les compagnies et les installations portuaires.

L'action de l'OMI pour prévenir et réduire la pollution marine par les navires en a fait un partenaire naturel

du PNUE pour ce qui est de la protection des océans du monde dans le contexte du Programme pour les mers régionales. Les 21 pays qui bordent la mer Méditerranée – lesquels participent au Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone – sont également tous des Etats membres de l'OMI. Tous sauf un sont également Parties contractantes à la Convention internationale de l'OMI pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et tous sauf trois à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, MARPOL 73/78.

La navigation est, par nature, une industrie internationale qui requiert des normes et des règles internationales. La coopération et la collaboration régionales sont importantes pour la mise en œuvre de ces normes et ce sont des objectifs clefs du programme global de coopération technique de l'OMI. L'OMI soutient pleinement le Programme pour les mers régionales et s'enorgueillit d'y avoir été associée depuis son commencement.

L'OMI a été directement responsable de la direction technique et administrative du Centre régional méditerranéen pour l'intervention

d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) depuis sa création à Malte en décembre 1976, d'abord en tant que Centre régional de lutte contre les hydrocarbures en Méditerranée.

Premier centre régional au monde de cette nature sous l'égide du Programme pour les mers régionales du PNUE, sa mission était à l'origine d'assister les Etats côtiers méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole de Barcelone relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique. Quelques éléments de ce protocole ont depuis été introduits dans la Convention internationale de l'OMI sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, adoptée en 1990, qui stipule que les Parties devraient essayer de conclure des accords bilatéraux et régionaux afin de renforcer leur capacité à répondre à des incidents majeurs.

Financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le REMPEC a développé ses activités suivant quatre axes principaux : diffusion d'information; formation de personnel; assistance à la préparation de plans d'urgence; et facilitation de la coopération en cas d'urgence.

Lors de son entrée en fonction, on estimait que peu de pays méditerranéens avaient les moyens d'intervenir en cas de marée noire. Maintenant, le bassin est bien préparé pour lutter contre la pollution, et en particulier contre les marées noires. Des plans d'urgence sous-régionaux ont été établis entre pays frontaliers, qui comprennent le Plan RAMOGEPOL pour la mer Ligurienne (France, Monaco, Italie), le Plan pour le golfe de Lyon (Espagne et France) et un plan pour le Sud-Est méditerranéen (Chypre, Egypte et Israël). Un autre plan pour le Sud-Ouest méditerranéen (Algérie, Maroc et Tunisie)

sera opérationnel à partir de juin 2005.

Les objectifs et fonctions du REMPEC ont été modifiés en novembre 2001 pour refléter son nouveau rôle, prévu par le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée adopté en janvier 2002. Ses activités futures s'amplifieront pour se concentrer sur la fourniture, l'établissement et la gestion d'installations portuaires en Méditerranée; la promotion de la coopération régionale en matière de contrôle par l'Etat portuaire et de surveillance de la pollution marine par les navires; et une application plus rigoureuse des dispositions de la Convention MARPOL 73/78. Au niveau national, on aidera les Etats à mettre en place et gérer des installations portuaires destinées aux déchets produits par les navires ainsi que les Etats qui rencontrent des difficultés dans la ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions de l'OMI concernées.

Il s'agit là d'un rôle vaste et ambitieux, mais qui reflète les buts de la communauté maritime au sens large ainsi que de tous les Etats membres de l'OMI : à savoir atteindre les objectifs de l'OMI, c'est-à-dire une navigation sans danger, plus sûre et plus efficace sur des océans propres, en mettant spécifiquement l'accent sur la Méditerranée. Alors que le PAM célèbre son 30e anniversaire, nous pouvons continuer à intensifier l'excellente coopération régionale qui s'est développée et chercher à traduire le nouveau Protocole en actions pratiques qui réduiront de façon significative la pollution résultant des activités liées au transport maritime

Efthimios E. Mitropoulos est Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale

Reinhard Janke/Still Pictures





Juan M. Pinto/UNEP/Still Pictures

Le développement *des partenariats*

Stavros Dimas décrit l'engagement de l'UE en faveur du développement durable dans la région méditerranéenne, plus ferme que jamais après trente ans de coopération régionale

TLa mer qu'ils se partagent a toujours uni les pays du bassin méditerranéen dans une destinée commune. Les caractéristiques uniques de cette mer, la plus grande d'Europe, à savoir la richesse de sa biodiversité, la douceur habituelle de son climat et la spécificité de ses biotopes et paysages côtiers, ont contribué de manière essentielle à forger l'histoire européenne. C'est pour cela que la Méditerranée est l'une des régions les plus précieuses, mais aussi l'une des plus vulnérables, au monde.

Parmi les dix nouveaux Etats membres qui ont adhéré à l'Union européenne (UE) l'année dernière se trouvent trois pays méditerranéens – Chypre, Malte et la Slovénie. Dans le but de créer un véritable « cercle d'amis » autour de ses nouvelles frontières extérieures, l'UE élargie a lancé une nouvelle politique européenne de bon voisinage qui s'appuiera sur l'étroite coopération existant déjà en Méditerranée.

La Convention de Barcelone de 1975 est devenue l'une des conventions sur l'environnement qui fonctionnent le mieux au monde, surtout depuis qu'elle intègre pleinement le concept de développement durable. Autre réalisation de premier ordre, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable doit être adoptée prochainement. Au sein des instances bilatérales et multilatérales, l'UE encourage régulièrement les pays partenaires dans la région à ratifier et à mettre en œuvre la Convention et ses principaux Protocoles.

Vingt ans après l'adoption de cette convention, on signait le Partenariat euro-méditerranéen, également à Barcelone. Souvent appelé « processus de Barcelone », ce dernier constitue un vaste cadre de relations politiques, économiques et sociales entre les Etats membres de l'UE et leurs partenaires du sud de la Méditerranée. Sous son égide, l'UE soutient des actions ayant pour but d'améliorer l'environnement en Méditerranée, y compris des projets régionaux financés par le Programme d'action pour l'environnement à court terme et à et moyen

terme, base commune de l'orientation et du financement de la politique environnementale.

Des subsides considérables ont été investis dans le secteur de l'eau ainsi que dans des projets urbains et régionaux connexes par le biais des programmes nationaux du MEDA, principal instrument financier du Partenariat. De 1995 à 2003, MEDA a engagé un total de 5 458 millions d'euros dans des programmes et projets de coopération, ainsi que dans d'autres activités de soutien. Nombre de projets environnementaux ont également bénéficié de prêts à taux préférentiels de la Banque européenne d'investissement, qui a créé la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, un réseau financier régional en pleine expansion.

Malgré les succès des dix dernières années, il faut encore relever des défis considérables pour assurer la protection de l'environnement de la Méditerranée et le développement durable de ses pays riverains. Son littoral, sa faune et sa flore sont menacés par un développement touristique incontrôlé ainsi que par la pollution, comme celle provenant d'eaux d'égouts non traitées, du pétrole et des émissions toxiques. La biodiversité est menacée par l'intrusion de nouvelles espèces et le racleage des fonds marins. Dans de nombreux pays, la pêche non réglementée met également la faune en danger.

En novembre, un sommet extraordinaire du Partenariat euro-méditerranéen dressera le bilan des résultats déjà atteints dans le cadre du processus de Barcelone et définira les priorités pour l'avenir. La Commission européenne a présenté une nouvelle proposition ambitieuse pour la dépollution de la mer Méditerranée d'ici à 2020.

Dans le cadre de la politique européenne de bon voisinage, l'UE a récemment négocié bilatéralement des plans d'action nationaux avec beaucoup de ses pays partenaires méditerranéens. Ces plans visent à développer la coopération pour améliorer la gouvernance et la législation environnementales et leur mise en œuvre, et à promouvoir la coopération aux niveaux mondial et régional en matière d'environnement. Ils déclarent que les principes du développement durable devraient être pris en compte lorsqu'est définie la coopération avec d'autres secteurs économiques des pays partenaires. Leur mise en œuvre contribuera de manière décisive à l'amélioration de l'environnement en Méditerranée.

Il faut aussi agir à l'échelle régionale et la Commission européenne voit le Plan d'action pour la Méditerranée comme un important partenaire à cet égard. Tous deux sont en train d'établir un programme de travail conjoint, comme cela a été recommandé dernièrement par la réunion des Parties à la Convention de Barcelone, qui insiste sur la mise en œuvre effective de la Convention en collaboration avec la Commission.

Dans le cadre du programme conjoint, le Plan d'action pour la Méditerranée coopérera à la mise en œuvre des aspects du sixième Programme d'action pour l'environnement 2002-2010 de l'Union européenne qui sont particulièrement importants ou pertinents pour la Méditerranée. Cela inclut la stratégie thématique globale de la Commission pour le milieu marin, l'élargissement de la coopération technique à des domaines tels que la prévention des situations critiques en mer et l'application au milieu marin des directives de l'UE concernant les habitats et les oiseaux.

L'Union européenne est plus engagée que jamais à promouvoir davantage le développement durable en Méditerranée. A cet égard, le Plan d'action pour la Méditerranée restera la pierre angulaire de son partenariat avec les pays de la région ■

Stavros Dimas est Commissaire européen à l'environnement

Une action concertée

Stjepan Keckes décrit comment, au cours des trente dernières années, les pays méditerranéens ont entrepris de s'attaquer au problème de la dégradation de leur mer et ont ainsi créé un exemple à suivre pour le reste du monde

Nous avons été témoins - et responsables - de plus de changements dans l'environnement méditerranéen au cours des dernières décennies qu'il n'y en a eu au cours des siècles passés. Au début, les changements furent plutôt graduels, presque imperceptibles et en apparence anodins, mais, à la fin des années 60, il devint évident que le rythme s'accélérait, ce qui n'allait pas sans conséquences indésirables.

Des plages auparavant immaculées furent souillées de débris flottant à l'abandon. Des nappes d'hydrocarbures et des boules de goudron apparurent de plus en plus fréquemment. Le rejet à la mer de quantités croissantes de déchets industriels et d'eau d'égouts non traitées provoqua l'écœurement et constituait une menace pour la santé humaine et la vie marine. On attribua à la pollution la diminution du produit de la pêche. Le développement industriel, urbain et touristique de la côte prenait de l'ampleur et altérait le paysage traditionnel des rivages méditerranéens. On commença à évoquer l'empoisonnement de la mer Méditerranée, et certains prédirent même sa mort avant quelques décennies.

Il ne fallut pas longtemps pour que les scientifiques, les politiciens et le grand public se rendent compte qu'il allait falloir lutter contre ces problèmes sans trop tarder afin de prévenir le déclin du milieu méditerranéen et de réparer les dégâts déjà causés. Il apparut également qu'il faudrait une action concertée de tous les pays méditerranéens pour s'attaquer à la plupart des problèmes recensés.

La France, l'Italie et Malte, considérablement soutenues par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, jouèrent un rôle de premier ordre. Ce furent elles qui préparèrent le terrain pour une action sur l'environnement à l'échelle méditerranéenne. A partir des années 70, on organisa de nombreuses consultations et rencontres, formelles et informelles, de préparation.

Des scientifiques, des techniciens et des administrateurs essayèrent de déterminer l'étendue exacte des dégâts, les causes des principaux problèmes et les solutions les plus réalistes. La tâche n'était pas aisée, principalement à cause du manque d'informations, de données et de compétences fiables dans la plupart des pays méditerranéens.

La tâche des politiciens n'était pas moins intimidante. Tout d'abord, il leur fallut dissiper les craintes des pays moins développés qu'un accord sur une politique commune en vue de protéger le milieu méditerranéen n'ait pour but de mettre un frein à leurs propres plans de développement.

Obtenir un accord sur les participants potentiels à l'effort commun pour la protection de la Méditerranée fut une autre pierre d'achoppement. L'une des difficultés principales était de décider si l'action envisagée devait ou non inclure la mer Noire. L'autre était de convaincre tous les Etats méditerranéens de participer, quelles que soient leurs divergences idéologiques et politiques.

La Conférence de Stockholm sur l'environnement de 1972 et l'avènement du PNUE - créé dans son sillage - renforcèrent l'impulsion à passer à l'action. Le PNUE réunit les efforts des pays méditerranéens dans son premier grand programme et prêta tout son soutien technique et financier aux préparatifs. Il devint rapidement le mécanisme institutionnel de direction et de coordination.

Au cours des consultations qui suivirent la Conférence de Stockholm, on se mit d'accord pour limiter la portée géographique de l'intervention à la Méditerranée proprement dite. Tous les Etats côtiers de la région furent d'accord pour y participer. On se mit aussi d'accord pour structurer le contenu de l'action suivant les lignes directrices recommandées par la Conférence de Stockholm pour son Plan d'action mondiale.

En 1975, le temps était venu de formaliser les résultats de ces consultations et on demanda au PNUE d'organiser une conférence

intergouvernementale de haut niveau à cet effet. Cette dernière eut lieu à Barcelone. Les représentants des gouvernements participants adoptèrent un Plan d'action régional composé de trois "chapitres" principaux - évaluation environnementale, gestion de l'environnement, et mesures d'appui - et ils invitèrent le PNUE à en coordonner la mise en œuvre.

Un an plus tard, dans la même ville, ces pays adoptèrent un accord régional juridiquement contraignant - généralement connu sous le nom de "Convention de Barcelone", qui fournissait un cadre juridique au Plan d'action. Cet accord entra en vigueur dans les deux ans qui suivirent, ce qui constituait un succès considérable à tous points de vue et démontrait la détermination des pays méditerranéens à protéger leur mer.

Le succès de l'initiative méditerranéenne fut bientôt largement connu. Modèle efficace en matière de coopération régionale, il fut suivi d'une série d'initiatives similaires dans des mers semi fermées ou dans des mers de régions ayant d'autres types de problèmes dont la solution requérait une coopération régionale ■

Stjepan Keckes fut le premier coordonnateur du PAM et Directeur du Programme pour les océans et les zones côtières du PNUE jusqu'à sa retraite en 1990



Surveiller la Méditerranée

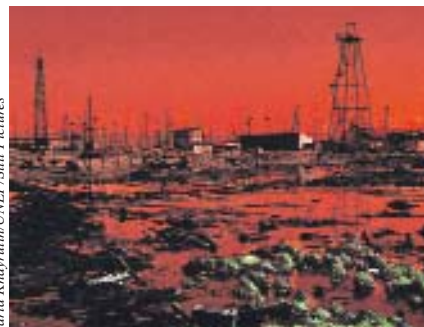
Joan Albaiges et Eva Garnacho dressent un bilan de ce que l'on sait sur l'état de la pollution chimique en Méditerranée et recensent les lacunes à combler dans ce domaine

L'activité humaine exerce une pression considérable sur la Méditerranée. L'urbanisation du littoral, l'activité industrielle, l'agriculture intensive, les ports et la navigation sont les principaux facteurs de pollution marine nuisibles aux ressources naturelles. Depuis l'adoption de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), on s'efforce de mieux connaître les sources et la destination des polluants dans la mer.

La surveillance des sources, des concentrations environnementales et des effets des polluants en Méditerranée est l'une des pierres angulaires du programme MEDPOL, volet du PAM consacré à l'évaluation environnementale. Cette surveillance porte sur les métaux lourds (principalement le mercure et le cadmium) et les hydrocarbures halogénés (essentiellement les polychlorobiphényles ou PCB - et le DDT) au sein des biotes marins, et sur les hydrocarbures pétroliers dans l'eau de mer. Il en a résulté une base de données renfermant plus de 50 000 éléments et 100 rapports techniques, établie dans le but de dresser un bilan de la pollution provoquée par différents corps tels que les métaux traces, les hydrocarbures pétroliers, et les composés organohalogénés, organostanniques, organomercurels, etc. Les rapports techniques évaluent les concentrations environnementales et les effets biologiques de ces composés en identifiant également les points chauds et les zones sensibles. Ils fournissent ainsi des outils de diagnostic, outre qu'ils sont une précieuse source d'information.

D'après les données disponibles, la pollution chimique est localisée le long des côtes. Il semble qu'elle soit liée aux effluents urbains, industriels et riverains et qu'elle soit particulièrement critique dans les ports et les lagunes. Toutefois, la pollution chimique existe également à l'échelle de tout le bassin et elle peut alors être imputée aux dépôts atmosphériques de contaminants (tels que le mercure et le zinc) et aux déchets résultant du transport maritime (tels que le pétrole).

Au cours des 20 dernières années, on a observé une tendance générale à la diminution de la présence des pesticides organochlorés (tels que le DDT et le lindane) dans les milieux biotiques et abiotiques marins, ce qui concorde avec les restrictions réglementaires qui en limitent la production et l'utilisation. Inversement, les niveaux de PCB et de HPA (hydrocarbures polycycliques aromatiques) restent plus ou moins constants en de nombreux endroits, ce qui révèle la présence d'une source régulière dans la région, qui doit être mieux gérée.



Farid Khayrulin/UNEP/Shill Pictures

Le mercure, le cuivre, le plomb et le zinc sont les principaux polluants inorganiques nuisant à la Méditerranée. Leur concentration y est généralement plus élevée que dans les autres mers européennes, mais cela provient parfois de processus naturels à l'oeuvre dans la région et on ne peut pas observer d'évolution franche dans le temps.

On a entrepris de surveiller les biotes (invertébrés, vertébrés et oiseaux de mer) dans tout le bassin, en mettant l'accent sur ceux du Nord. Les résultats montrent une bioaccumulation des polluants étudiés. En outre, les études de réponse des biomarqueurs menées auprès des bivalves et des poissons benthiques dans certaines régions du littoral mettent en évidence des réactions qui pourraient venir d'un large éventail de contaminants. On a aussi observé des cas de pseudo-hermaphrodisme chez les mollusques, ce qui révèle l'impact du tributylétain (TBT).

Malgré la surveillance qui s'exerce depuis longtemps, on n'est pas encore parvenu à une vue d'ensemble de la pollution en Méditerranée. D'importantes

lacunes subsistent dans les données géographiques, en particulier dans les bassins du Sud et du Sud-Est, et on manque d'informations systématiques sur les évolutions dans le temps. Les données sur les nouveaux polluants et sur les perturbateurs du système endocrinien sont également très limitées.

Les liens entre la surveillance et l'action politiques sont encore tenus. Tout programme environnemental de surveillance et de collecte de données doit fournir une information fiable, pertinente, cohérente et actuelle afin d'appuyer les évaluations et d'informer les gestionnaires et les décideurs environnementaux.

La mise en œuvre d'une approche écosystémique pour gérer la pollution en Méditerranée requiert l'évaluation de la qualité de l'environnement et l'analyse des pressions qui s'exercent sur ce dernier. Cette analyse doit prendre en compte les activités humaines qui provoquent ces pressions sur l'environnement, dont les indicateurs sont les suivants : les apports directs et indirects; l'élimination des ordures ménagères et des effluents industriels; les rejets riverains; les déversements opérationnels et accidentels résultant des activités de navigation; les émissions et dépôts atmosphériques; et les apports diffus (tels que les infiltrations provenant des terres cultivées).

Beaucoup d'incertitudes subsistent quant aux apports en polluants venant des cours d'eau, de l'atmosphère et de sources diffuses et quant à leur évolution au fil des ans. On ne peut donc pas toujours établir un lien entre certaines modifications critiques de l'environnement et l'origine du problème. Des indicateurs d'évaluation de la qualité de l'environnement – tels que les normes de qualité environnementales (NQE), les concentrations de fond/de référence (CFR), les critères d'évaluation écotoxicologiques (CEE) et les indices écologiques de référence (IER) – sont nécessaires et il nous reste encore à les développer dans le cas de la Méditerranée.

Les littoraux des pays méditerranéens sont l'un de leurs plus précieux atouts actuels et futurs. Les Parties contractantes devraient donc s'efforcer de faire tout leur possible pour en garantir une gestion saine et durable. Cela implique la mise en vigueur dans la région d'un système de surveillance efficace dans le but de préserver le bon état de l'écosystème marin et son utilisation adéquate par l'homme, au profit des générations présentes et futures ■

Joan Albaiges est chimiste de l'environnement au Consejo Superior de Investigaciones Científicas, à Barcelone (Espagne) et Eva Garnacho est chercheuse principale au Département des sciences de la qualité de l'environnement du Centre pour les sciences de l'environnement, des pêches et de l'aquaculture (Royaume-Uni)

Atouts et faiblesses

Michael Scoullos évalue le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE du point de vue des ONG

Le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone sont le résultat de la vision, de l'enthousiasme, de l'engagement et du dynamisme d'une génération des années 70 qui a mis l'environnement à l'ordre du jour de la politique locale, nationale et internationale. Une deuxième vague d'euphorie – pour le développement durable – a débouché sur la révision de la Convention de Barcelone en 1995, qui a apporté l'élargissement du champ d'application de cette dernière, de nouveaux Protocoles et la création de la Commission méditerranéenne pour le développement durable (CMDD), organe doté à la fois d'un rôle consultatif essentiel et d'une forte importance politique et symbolique.

La phase actuelle, la troisième, a débuté au Sommet de Johannesburg. Elle se caractérise par des changements politiques et économiques fondamentaux dans la région méditerranéenne, liés pour la plupart aux efforts de développement économique et aux orientations géopolitiques générales de cette région. Trois nouveaux pays méditerranéens sont récemment devenus membres de l'Union européenne (UE), ce qui porte à huit le nombre des Parties contractantes à la Convention également membres de l'UE.

Il n'est donc pas inutile d'examiner les forces et les faiblesses du Plan d'action pour la Méditerranée en vue de le rendre plus performant et plus efficace et d'inscrire davantage son action dans la durée.

Atouts et potentiel

1. Le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE comble une lacune. C'est la seule Convention pour la Méditerranée qui réunisse tous les pays de la région, qu'ils soient du Nord, de l'Est ou du Sud, et ce sur les deux thèmes les plus fédérateurs qui soient : l'environnement et le développement durable.
2. Les intérêts particuliers des différents pays et acteurs sont couverts par des centres régionaux équitablement répartis sur toute la zone.
3. La collaboration avec les ONG et le partenariat avec la société civile sont très bien développés.
4. La CMDD instituée par le Plan est un mécanisme novateur et intelligent. Elle répond, dans le cadre de la Convention de Barcelone, au besoin d'une commission régionale pour le développement durable et correspond aux Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations Unies.
5. Les dispositions du Plan qui se rapportent à l'UE et les liens qui existent entre les deux organisations, ainsi que les efforts sincères de cette dernière pour coopérer avec le Plan et l'associer à ses programmes et processus, qui assurent en partie la disponibilité de fonds, constituent un autre atout du Plan.
6. La puissance économique de certaines Parties contractantes pourrait apporter un soutien substantiel au secrétariat et aux centres régionaux.
7. Le Plan fournit une importante plateforme pour la compréhension des grandes questions environnementales dans un esprit constructif au niveau de la région.

Faiblesses et défis

1. Comme toutes les conventions des Nations Unies, le Plan d'action pour la Méditerranée repose sur une application facultative, sans prévoir de sanctions ni de pénalités pour ceux qui y contreviennent et ne respectent pas leurs engagements.
2. Les faiblesses de certaines Parties contractantes en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de moyens ont pour conséquences la lenteur des progrès et le manque de résultats dans certains secteurs de la Convention et de ses Protocoles.

3. La société civile fonctionne de façon imparfaite dans beaucoup de pays méditerranéens, en raison de déficits démocratiques, d'une méconnaissance des ONG et d'un manque de moyens élémentaires, ce qui diminue la pression exercée sur les gouvernements pour mettre en oeuvre les engagements de la Convention de Barcelone.

4. La difficulté et l'abstraction des questions traitées par le Plan sont telles que ces dernières ne suscitent qu'un faible intérêt au sein du grand public et n'attirent qu'une couverture médiatique limitée.

5. Des déficiences subsistent en matière d'éducation et d'information, tant au niveau local que national.

6. Les difficultés qui existent au sein du secrétariat pour canaliser avec régularité des informations intéressantes mènent à une visibilité relativement limitée.

7. Le fait que, dans la Convention de Barcelone, les contacts avec les gouvernements se fassent exclusivement à travers les Ministères de l'environnement, et parfois mais plus rarement à travers les Ministères des affaires étrangères, crée une dépendance vis-à-vis des Ministères de l'environnement qui réduit le poids politique du Plan.

8. Le fait que la CMDD soit dominée par les Etats et que le point focal pour la Convention et pour ses Protocoles est souvent la même personne, la réduit à un simple organe de travail, ce qui limite son potentiel.

9. L'UE et ses Etats membres – ainsi que certaines Parties contractantes qui espèrent y adhérer et d'autres qui ont des liens bilatéraux particuliers avec elle – déplacent le centre de gravité du Plan vers l'application des normes et de la législation européennes tandis que les progrès sont plus lents dans les domaines où l'UE n'a pas encore adopté de législation propre. Il existe donc une relation d'entraînement entre les priorités des pays de l'UE et le niveau de mise en oeuvre dans toute la région.

10. De même, les réactions des ONG répondent souvent aux priorités des pays du Nord, quoique cela soit moins visible dans des fédérations telles que le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE).

11. Des difficultés d'ordre pratique émergent inévitablement suite à l'ampleur des compétences que le Plan doit assumer (en particulier lorsqu'il s'agit du développement durable) sans pour autant en avoir les moyens ni jouir d'un soutien suffisant de la part des services non environnementaux des gouvernements et des institutions spécialisées de l'ONU.

12. Le fait que la région méditerranéenne ne soit pas une région au sens des Nations Unies vient s'ajouter aux difficultés susmentionnées.

Le défi, c'est de transformer la plupart de ces faiblesses apparentes en atouts. Les ONG pourraient en cela être d'une grande aide, grâce à leur flexibilité, à leur structure à la fois horizontale et verticale et à la continuité de leurs actions. L'expérience, les ressources et la force de l'UE devraient être utilisées correctement et efficacement par le Plan d'action pour la Méditerranée, les Parties contractantes et les partenaires de la Convention de Barcelone, sans que le Plan n'y perde de son indépendance et de son caractère.

Il faut renforcer la capacité à agir de la société civile, et en particulier celle des ONG, par un soutien institutionnel et matériel. Si elles sont fortes, elles pourront promouvoir la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, par le biais de la formation et du suivi et en apportant la bonne nouvelle, à caractère productif et novateur du processus, qui repose sur la coopération entre les autorités et la société civile dans toute la région et en faisant savoir qu'il est désormais possible de participer, de manière constructive et créative, à la prise de décisions ■

Le professeur Michael Scoullos est Président du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) et Président du Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée (GWP-Med)

Comment tout *a commencé*

Serge Antoine revient sur les origines de la Convention de Barcelone et retrace 30 années de coopération dans le bassin méditerranéen

Déjà 30 ans! C'était hier. La Conférence de Stockholm en 1972 venait d'avoir lieu – c'était le premier Sommet mondial sur l'environnement. A peine terminé, Maurice Strong, son responsable, qui lançait le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) me demande quelles initiatives peuvent être prises. Je réponds d'emblée: la Méditerranée et y faire se rejoindre environnement, développement, aménagement du territoire – un grand territoire de quelque 20 pays riverains, alors ignoré de toutes les institutions internationales qui découpaient la région en Europe, Afrique et Asie. Seules quelques voix pionnières, celle de Jacques Yves Cousteau ou d'Elisabeth Mann Borgese la considéraient alors comme un tout dont la mer, patrimoine commun, était fragile et menacée.

La réponse de Strong fut rapide et, dès 1974, son adjoint, Peter Thacher, me rencontra et mit l'idée en route. Une Conférence plénipotentiaire fut convoquée à Barcelone en 1975, suivie d'une autre en 1976 pour réunir les Etats. Le courant passa à Barcelone entre les pays riverains, au point que le Portugal, cependant atlantique, et que l'URSS sur la mer Noire frappèrent à la porte de cette communauté. Ils étaient, avec les Etats - Unis, observateurs à la réunion mais cela s'arrêta là et les méditerranéens riverains décidèrent de rester en famille.

Heureuse surprise, la Commission des Communautés européennes fut très présente, active et, pour la première fois de son histoire, accepta de signer une convention internationale. J'ai avec Olivier Manet, ambassadeur, tenu le banc de la France: il nous fallut convaincre, avant la réunion, chez nous, nos ministères que notre pays avait aussi un rôle méditerranéen par son littoral du midi et de la Corse, par son rôle historique et par son revenu national (PIB) qui, à l'époque, représentait 45 % du total des pays méditerranéens.

La Convention de Barcelone avait un baptême à la fois Onusien, (le PNUE en fit le lancement de son Programme pour les mers régionales) et gouvernemental. Il sont 21 aujourd'hui, soucieux chacun, à juste titre, de voir affirmée son identité nationale. Toute la famille est là pour décliner au consensus une coopération marine et un travail environnemental, concentré sur le littoral (47 000 km de côtes), les arrières pays, mais aussi sur les territoires de l'ensemble des pays – ce qui est particulièrement à rappeler pour des pays à plusieurs façades maritimes: le Maroc, l'Espagne, la France, la Turquie et l'Egypte.

Dans les toutes premières années du PAM (Plan d'Action pour la Méditerranée), il y a eu le ralliement de l'Algérie et de l'Albanie à ceux qui avaient déjà signé la Convention de



Kelvin Aitken/Still Pictures

Barcelone. En 1978, le Plan bleu pour l'exploration des futurs de la Méditerranée, que j'avais lancé, a été confirmé grâce à l'action d'Ismail Sabri Abdalla. En 1982, Athènes fut choisie, lors de la réunion des Parties contractantes à Montpellier, comme siège du PAM. Split et Tunis, après Malte accueillait des Centres du PAM et, en 1985, à Gênes, autour de Mostapha Tolba, Directeur Exécutif du PNUE furent adoptés, après dix ans de travail, les 10 grandes orientations du PAM pour 1985-1995.

En 1989, le Plan bleu, sous la signature de Michel Batisse, son président depuis 1983, et de Michel Grenon, publiait un ouvrage de base « Le tableau de la Méditerranée à l'horizon 2010 » et énonçait des actions à entreprendre pour que la région, de 450 millions d'habitants, n'aille pas dans le mur et valorise ses atouts dans un monde de plus en plus compétitif. Et après le Sommet de Rio en 1992, la Tunisie proposa d'ouvrir le Plan d'Action pour la Méditerranée qui reliait déjà l'environnement au concept de développement durable; ce qui fut fait en 1994 avec, notamment, la création de la Commission méditerranéenne du développement durable et l'entrée officielle de la société civile – associations, autorités locales, entreprises.

Charles De Gaulle avait dit en 1943: « Un jour viendra où la paix rapprochera depuis le Bosphore jusqu'aux colonnes d'Hercule des peuples à qui mille raisons aussi vieilles que l'histoire commandent de se regrouper afin de se compléter. »■

Serge Antoine est le représentant de la France à la Commission Méditerranéenne du développement durable

L'annonce effectuée l'année dernière par l'Espagne - le gouvernement Dépositaire - de l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone telle qu'amendée en 1995, marque le début d'une ère nouvelle pour la protection du milieu marin de la Méditerranée et pour la contribution effective de la Convention au développement durable de la région.

Convention-cadre du "système de la Convention de Barcelone", - établissant la structure normative à mettre en œuvre par le biais de protocoles spécifiques, la Convention, dans sa version considérablement amendée, renferme des innovations significatives qui contribuent au développement durable. Désormais appelée « Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée », elle contient les nouveaux éléments suivants :

■ Sa portée géographique est élargie aux eaux marines internes des Parties contractantes et du littoral tel que défini par chaque Partie contractante sur son propre territoire.

■ Elle met en œuvre le développement durable de la Méditerranée par le biais d'obligations générales, en constituant un nouveau cadre de principes pour la gouvernance de l'environnement dans la région, à savoir le principe de précaution, le principe pollueur-payeur et la procédure d'étude d'impact sur l'environnement pour les activités menées au niveau national, et également, par le biais de la coopération, pour les activités susceptibles d'avoir des effets transfrontières ou des effets au-delà des limites de la juridiction nationale. Elle promeut la gestion intégrée des zones côtières, l'adoption de programmes et de mesures concrets assortis d'échéanciers pour leur exécution, l'utilisation des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales et l'accès aux technologies écologiquement rationnelles, y compris les modes de production propres.

■ Sous son égide, les Parties contractantes s'engagent formellement à mettre en œuvre le Plan d'action pour la Méditerranée et à tenir pleinement compte des recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable, nouvel organe établi dans le cadre du Plan.

■ Elle élargit le champ d'application matériel des obligations générales des Parties contractantes concernant le traitement des sources de pollution et la conservation du milieu marin, objectifs qui feront l'objet de protocoles spécifiques.



Fritz Polking/Still Pictures

Une ère nouvelle

Evangelos Raftopoulos

décrit les effets de l'entrée en vigueur de la version révisée de la Convention de Barcelone

Ainsi, les Parties contractantes entreprennent non seulement de prévenir, contrôler et combattre la pollution marine d'origines diverses, mais encore de l'éliminer dans toute la mesure du possible. De même, ces obligations générales (telles que celles concernant la pollution due aux opérations d'immersion en mer effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération et celles concernant la conservation de la diversité biologique) sont actualisées et élargies à de nouveaux domaines (notamment la pollution résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination).

■ Elle prévoit le droit du public à avoir accès aux informations sur l'état de l'environnement de la Méditerranée, sur les activités ou mesures néfastes ou potentiellement néfastes pour cette zone, et sur les activités ou mesures mises en place conformément à la Convention et à ses Protocoles. Elle prévoit aussi le droit du public à participer à la prise de décisions dans le cadre du champ d'application du « système de la Convention de Barcelone ».

■ Elle prévoit la possibilité pour le secrétariat d'aider une Partie contractante, si celle-ci en fait la demande, à élaborer sa législation environnementale d'application.

■ Elle formalise la fonction du Bureau au sein de la structure institutionnelle établie par la Convention, ainsi que la participation d'observateurs.

■ Enfin, elle représente un progrès significatif dans le fonctionnement et l'application de l'ensemble du système de la Convention de Barcelone, puisqu'elle prévoit que les rapports des Parties contractantes doivent porter non seulement sur la mise en œuvre et l'efficacité internes de la Convention et de ses Protocoles mais aussi sur l'efficacité des recommandations adoptées par leurs réunions. De même, les réunions des Parties contractantes sont compétentes pour contrôler l'application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que celle des mesures et des recommandations adoptées ■

Le professeur Evangelos Raftopoulos est conseiller juridique auprès du Plan d'action pour la Méditerranée



UNEP/Still Pictures

Sauver les mers

Mostafa K. Tolba passe en revue les enseignements tirés du succès de la négociation du Plan d'action pour la Méditerranée et appelle à une vaste évaluation

L'océan miniature bordé de 120 villes ayant une population totale d'au moins 100 millions d'habitants : les eaux pratiquement closes de la mer Méditerranée ont été le carrefour des civilisations européenne, asiatique et africaine depuis au moins 4 000 ans

Cependant, au début des années 70, la Méditerranée était tellement polluée que beaucoup craignaient qu'elle ne meure. Autrefois symbole des bienfaits que les mers apportent à l'homme, elle était devenue l'emblème de l'impact destructif de l'homme sur les mers. Les efforts pour la sauver commencèrent par un diagnostic effectué par une équipe d'experts de tous les organismes des Nations Unies concernés. Leur pronostic était peu encourageant.

Une question fondamentale se posait alors : au milieu des guerres, des antagonismes politiques et des querelles nationales, dans quelle mesure les pays du pourtour méditerranéen seraient-ils disposés à conclure un accord sur l'environnement dont tous bénéficieraient? C'était le temps où tous les Etats arabes étaient en guerre avec Israël, où la Turquie et la Grèce se disputaient la propriété de Chypre, où l'Algérie et le Maroc étaient en désaccord sur le Sahara, et où la guerre froide façonnait encore les relations internationales.

En dépit de ces difficultés, et malgré l'idée alors communément admise que la Méditerranée ne pouvait être sauvée, le PNUE décida d'aller de l'avant. L'Espagne offrit d'accueillir des rencontres pour négocier une coopération régionale pour sauver la Méditerranée. A la surprise générale, la plupart des Etats du bassin, non seulement assistèrent aux négociations, mais encore parvinrent, en 1975, à adopter un plan d'action commun qui allait ralentir, et finalement inverser, la menace.

La négociation de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée apporta d'utiles enseignements. L'un d'entre eux était que, lorsque les scientifiques parlent avec autorité, les gouvernements les écoutent. Ce furent les rapports scientifiques identifiant les causes du mal de la Méditerranée qui poussèrent les pays qui l'entouraient à agir. Par la suite, on a fait précéder d'évaluations scientifiques l'élaboration des plans d'action et accords pour d'autres mers régionales.

Un autre enseignement est que les gouvernements peuvent se montrer disposés à surmonter leurs divergences politiques pour s'attaquer à une menace commune, mais que de telles négociations ne réussissent que lorsqu'elles remplissent certaines conditions : l'une des parties au moins doit mener fermement les négociations; l'organisme des Nations Unies sous l'égide duquel les négociations se déroulent doit jouer un rôle actif et objectif lors des rencontres; et les délégations qui négocient doivent être composées de représentants gouvernementaux

ayant une forte personnalité les rendant aptes à prendre des décisions imaginatives et efficaces.

De même, le fait de s'occuper de problèmes environnementaux partagés par tous a inévitablement mené à une érosion de la vieille doctrine de la souveraineté absolue, puisque les gouvernements ont été disposés non seulement à donner, mais aussi à accepter, des instructions sur la manière de modifier les activités polluantes. Mais les traités qui en ont résulté ne sont pas suffisants en eux-mêmes. La clef, c'est la mise en œuvre. Tout traité, pour être efficace, doit prévoir des ressources financières et techniques suffisantes pour les pays qui ont besoin d'aide pour les appliquer à l'intérieur de leurs propres frontières.

Enfin, on ne dira jamais assez l'importance de la prise de conscience et de la sensibilisation du public. Le sursaut général qui suivit la couverture médiatique des avertissements lancés par Jacques Cousteau sur la Méditerranée, ainsi que celle d'autres découvertes scientifiques, poussèrent les gouvernements de la région à agir de concert pour éviter une catastrophe environnementale. C'est de la même manière qu'ont été sauvées les eaux des régions couvertes par les Conventions sur le Koweït, les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

Lors de la conférence organisée à l'occasion du 15e anniversaire de la Convention de Barcelone en 1991, j'ai posé la question suivante, qui est fondamentale pour tous les traités sur l'environnement :

"Dans quelle mesure la Méditerranée a-t-elle bénéficié de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de son Plan d'action? Nous affirmons que sans eux la situation aurait été pire. Il nous en faut la preuve. Nous devons savoir exactement où nous en étions et jusqu'où nous sommes allés. Une telle démarche est indispensable pour définir concrètement les prochaines étapes. Ma question est la suivante : jusqu'où les Parties contractantes sont-elles prêtes à aller pour soutenir un tel exercice, tant du point de vue financier qu'en termes de ressources humaines? Il s'agira d'un énorme effort multidisciplinaire qui fera intervenir des océanologues, des écologistes, des économistes, des techniciens, des spécialistes en sciences sociales et des scientifiques d'autres disciplines."

Je pose la même question aujourd'hui ■

Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE de 1976 à 1992, est aujourd'hui président du Centre international pour l'environnement et le développement



David Tapia Munoz/UNEP/Still Pictures